



# Commune de Forchies-la-Marche.

[Redacted]

Président

1° L'assistance d. b. e. ad. d'une convention de cent [Redacted] d'une parcelle de terrain d'une valeur de [Redacted] B: ex 41

2° Le dégrèvement de la servitude de passage établie sur une route de 29.9.35 mètres [Redacted] des immeubles appartenant à [Redacted] Forchies-la-Marche

Convention

Entre [Redacted] d'une part et [Redacted] d'autre

Il a été convenu ce qui suit

La servitude de passage établie sur les parcelles [Redacted] de la commune de Forchies-la-Marche sera supprimée et remplacée par celle [Redacted] et [Redacted] pour [Redacted] et [Redacted] pour [Redacted] et [Redacted] pour [Redacted]

Les Parties,  
du et approuvés  
[Redacted] [Redacted]

Dressé le 17-12-1968 [Redacted] Ligny Québécois - Jure

et [Redacted] [Redacted] par devant le Tribunal de [Redacted] [Redacted]

Le Greffier - Jure:

[Redacted]

[Redacted]